











Madame Isabelle BRAUN LEMAIRE Secrétaire Générale des Ministères économiques et financiers Présidente du CNAS 139 rue de Bercy 75 012 PARIS

Madame,

Le CDAS de Savoie devait pourvoir en novembre 2018 au remplacement de la déléguée d'action sociale suite à sa réintégration dans les services à sa demande.

Un CDAS a donc été convoqué à cet effet le 22 novembre dernier

Trois candidats du département de la Savoie ont postulé sur le poste de délégué.
Un quatrième candidat, actuellement délégué de l'action sociale dans l'Ariège (également postulé.

Au-delà du fait que les documents afférents au CDAS sont parvenus aux membres du CDAS dans un délai inférieur à celui imparti, les représentants des organisations syndicales au CDAS ont refusé d'auditionner les candidats et dès lors de participer au vote au motif que la candidature d'une personne extérieure à la Savoie était retenue par le secrétariat général, au mépris des textes en vigueur.

En effet, l'arrêté du 22 avril 2014 prévoit en son article 25 que « le délégué est choisi à l'issue d'une procédure d'appel à candidatures parmi **prioritairement les agents des MEF en fonction dans le département...** ».

Le guide de l'audition d'un candidat au poste de délégué rappelle cet article du décret en son paragraphe 1-3 et précise que « l'appel à candidature peut être étendu aux départements limitrophes et à l'administration centrale si aucune candidature n'a été reçue ou si les candidatures ne correspondent pas au profil du poste».

Tel n'est pas le cas en l'espèce.

Nos organisations syndicales ont saisi M. ESTOURNET le 21 novembre et ont demandé au Secrétariat Général de bien vouloir respecter l'arrêté en vigueur en déclarant nulle et non avenue la candidature de M.

Il nous a été répondu que la candidature de M. ne pouvait être écartée et à l'évidence, compte tenu de la teneur de la réponse, le Secrétariat Général avait déjà, à mots couverts, fait le choix de M. pour les fonctions de délégué de la Savoie.

Le 4 décembre, un message était envoyé aux fédérations syndicales indiquant la réunion prochaine d'une commission spéciale du CNAS afin d'émettre un avis sur les candidats au poste de délégué avant décision du Secrétariat général.

Pour nos fédérations, il est exclu de participer à une commission qui n'est au cas particulier qu'un simulacre de dialogue social dans la mesure où le Secrétariat Général persiste à maintenir une candidature extérieure au département de la Savoie en contradiction avec les textes en vigueur.

Nos fédérations s'interrogent sur l'utilité de discuter et de travailler à élaborer des décrets et des règles si l'administration refuse de les appliquer.

De toute évidence le dialogue social au sein de la sous direction de l'action sociale dans notre ministère n'est pas votre priorité.

C'est pourquoi les fédérations syndicales vous demandent la stricte application des textes qui doit conduire à une nouvelle réunion du CDAS de Savoie dans des conditions apaisées.

Veuillez agréer, madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Pour les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA, CFTC

Benoîte MAHIEU Représentante Solidaires Finances